



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 17 janvier 2020

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 17 JANVIER 2020

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral n°2020/003 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est

Arrêté préfectoral n°2020/006 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional

Arrêté DREAL-SG-2020-10 du 16 janvier 2020 portant subdélégation de signature d'ordonnateur secondaire délégué

Arrêté DREAL-SG-2020-09 du 16 janvier 2020 portant subdélégation de signature de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté préfectoral n°2020/002 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle

Arrêté DRDJSCS Grand Est n°2020-01 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué concernant CHORUS et les modalités d'exécution comptables de certaines dépenses à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est

Arrêté DRDJSCS Grand Est n°2020-02 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la Direction régionale et

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Arrêté préfectoral n°2020/001 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle

Arrêté préfectoral n°2020/24 du 17 janvier 2020 modifiant la composition du Conseil économique, social, et environnemental régional Grand Est



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020/003

portant délégation de signature à

Monsieur Hervé VANLAER,
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Grand Est

en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 mai 2018 du ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire portant nomination de M. Hervé VANLAER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est à compter du 18 juin 2018 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur :

- les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - a – relevant de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » :
 - « expertise, information géographique et météorologie (BOP 159 – 0159-CGDD-E057)
 - « énergie, climat et après-mines » (BOP 174),
 - « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (BOP 217)
- les BOP régionaux et de bassin des programmes suivants :
 - a – relevant de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »
 - « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
 - « prévention des risques » (BOP 181),
 - « infrastructures et services de transports » (BOP 203),
 - « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (BOP 217),
 - b - relevant de la mission « Égalité des territoires, logement et ville »,
 - « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135),
 - c – relevant de la mission « Sécurité »
 - « sécurité et éducation routière » (BOP 207),
- l'UO 0354-ACAL-DEAL du BOP régional Grand Est du programme 354 :

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est à l'effet de signer les documents budgétaires et financiers relatifs à l'exécution du budget de l'entité dont il a la responsabilité.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, en qualité de responsable de centre de coût, à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur le BOP 723 relevant de sa compétence.

ARTICLE 4 : Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

ARTICLE 5 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 6 : Un compte rendu d'exécution annuel par opération me sera adressé chaque 31 décembre pour les dépenses des BOP centraux.

ARTICLE 7 : L'arrêté n°2018/269 du 13 juin 2018 est abrogé à la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, responsable d'unité opérationnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont copie sera adressée au Directeur Régional des Finances Publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le - 7 JAN. 2020

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020/006

portant délégation de signature à

Monsieur Hervé VANLAER
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Grand Est

en qualité de responsable délégué de
budget opérationnel de programme régional

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

Préfecture de la Région Grand Est- 5 Place de la République – 67073 STRASBOURG CEDEX
TEL : 03 88 21 67 68 - FAX : 03 88 21 60 07 - courriel : prenom.nom@grand-est.gouv.fr
[Site Internet : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

VU l'arrêté ministériel du 3 mai 2018 du ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire portant nomination de M. Hervé VANLAER, ingénieur général des ponts, des eaux et de forêts, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est à compter du 18 juin 2018 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Hervé VANLAER, en qualité de Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - a - relevant de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »,
 - « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
 - « prévention des risques » (BOP 181)
 - « infrastructures et services de transports » (BOP 203),
 - b - relevant de la mission « Égalité des territoires, logement et ville »,
 - « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135),
 - c – relevant de la mission « Sécurité »
 - « sécurité et éducation routière » (BOP 207),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

ARTICLE 2 : Les comptes rendus de gestion adressés au contrôleur budgétaire sont également transmis au secrétariat général pour les affaires régionales et européennes selon la périodicité fixée à l'article 15 de l'arrêté du 11 décembre 2012 susvisé pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 3 : Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 4 : L'arrêté n° 2018/269 du 13 juin 2018 est abrogé à ma date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, responsable délégué de budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du Département du Bas-Rhin et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 7 JAN. 2020

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

**PRÉFECTURE DE LA REGION
GRAND EST**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

**Arrêté DREAL-SG – 2020-10 du 16 janvier 2020
portant subdélégation de signature
d'ordonnateur secondaire délégué**

o o o o

**Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n° 2016/03 du 4 janvier 2016 du Préfet de la région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-003 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 1 au présent arrêté à l'effet de signer, dans les conditions et limites mentionnées dans la même annexe.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Sylvain PASQUINI, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses de personnel (titre II) pour l'ordonnateur DREAL sur l'intégralité des correspondants paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PASQUINI, subdélégation est donnée au même effet à Mme Anne COLON et à Mme Karine DAL CANTON.

Subdélégation de signature est également donnée :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne COLON, à Mme Marielle MIRANDA et Mme Laetitia RUBEIS à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses de personnel (titre II) sur les correspondants paie suivants exclusivement : WIF, WID et WIC.

- à Mme Colette DAUSQUE, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses de personnel (titre II) sur les correspondants paie suivants exclusivement : WID et WIE. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette DAUSQUE, subdélégation est donnée au même effet à Mme Sandrine GLORIAN.

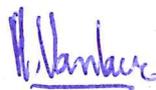
- à Mme Valérie MESSAGER, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses de personnel (titre II) sur les correspondants paie suivants exclusivement : WID et WHK. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MESSAGER, subdélégation est donnée au même effet à M Guillaume BALAUD,

Article 3 : Les personnes nommément désignées dans l'annexe 2 sont autorisées exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis à utiliser la carte achat.

Article 4 : Les personnes nommément désignées dans l'annexe 3 ont délégation de signature pour valider sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles de contrôle interne comptable les actes initiés dans les progiciels métiers interfacés avec CHORUS.

Article 5 : Les chefs de services de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Hervé VANLAER

**Arrêté DREAL-SG-2020 – 10 du 16 janvier 2020
portant subdélégation de signature**

Annexe 1

Ordonnateurs secondaires délégués (mise en œuvre des marchés, engagement, mandatement et liquidation des dépenses et recettes, actes/arrêtés attributifs)

Actes autorisés d'ordonnateur secondaire délégué dans le respect des seuils des marchés publics et dans la limite des crédits autorisés :

- toutes opérations d'engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement des dépenses = actes liés à la dépense
- ordres de recouvrer
- protocoles, conventions, arrêtés attributifs
- bons de commande, devis

Subdélégués	BOP	Nature des actes	Montant max par acte (HT)
Patrick CAZIN	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Jérôme GIURICI	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Mireille MAESTRI	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Marie-Jeanne FOTRE-MULLER	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Jean-Philippe TORTEROTOT	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Patrick CHENOT	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Erika PEIXOTO	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Michaël BERTIN	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Stéphanie BAUDRY	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Caroline MARTIN	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
François TORCASO	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
Bernard COLLOT	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
Isabelle MOUCHOT	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
Valérie JACQUEMIN	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
Julien ESCHENBRENNER	354 - 217 - 724	Bons de commande - devis	10.000€
Alain GIACOMELLI	354	Bons de commande - devis	10.000€
Romain MESNY	354	Bons de commande - devis	10.000€
Suzanne BURGER	354 - 217	Bons de commande - devis	2.000€
Jean-Noël DEFERT	354 - 217	Bons de commande - devis	2.000€

Inchatti MONDROHA	354 - 217	Bons de commande - devis	2.000€
Karine DAL CANTON	354- 217	Bons de commande - devis	5 000 €
Diane ROCK	354- 217	Bons de commande - devis	5 000,00 €
François VILLEREZ	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
Philippe LIAUTARD	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
Nicolas PONCHON	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
Raynald VICTOIRE	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
Delphine ZILLHARDT	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Florent FEVER	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Philippe HESTROFFER	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Muriel MASTRILLI	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Patrice GARNIER	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Denis CLEMENT	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Gaëtan LALES	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Astryd HANDWERK	181 RIME 181 SENO	Tous actes	10.000€

	181 FPRNM 181 ACAL		
Carine RAUCH	181 RIME 181 SENO 181 FPRNM 181 ACAL	Tous actes	10.000€
Maxime DELOLME	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Pauline PREL	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Quentin MORICE	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Claude HUSSER	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Céline DELLINGER	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Cédric CHABRIDIER	181 SENO	Bons de commande - devis	5.000€
Pascal MOQUET	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Benjamin DEWEPPE	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
Charles VERGOBBI	113	Tous actes	Sans seuil
Marie-Pierre LAIGRE	113	Tous actes	Sans seuil
Karine PRUNERA	113	Tous actes	Sans seuil
Alain LERCHER	113	Tous actes	Sans seuil
Cécile BOUQUIER	113	Tous actes	50.000€
Anne WEISSE	113	Tous actes	50.000€
Muriel ROBIN	113	Tous actes	50.000€
Benoît PLEIS	113	Tous actes	50.000€
Muriel DOMANGE	113	Tous actes	50.000€
Françoise MARCHAL	113	Tous actes	50.000€
Rémi SAINTIER	113	Tous actes	50.000€
Danièle PESENTI	113	Tous actes	50.000€
Vincent BACHMANN	113	Tous actes	50 000 €
Dominique ORTH	113	Tous actes	50.000€
Stéphanie COURTOIS	113	Tous actes	50.000€
Pauline REUTER	159 - 217 action 6	Tous actes	Sans seuil
Carole CARBONNIER	159 - 217 action 6	Tous actes	Sans seuil
François MATHONNET	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000€
Anh VAN LU	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000€

Odile SCHOELLEN	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000€
Richard MARCELET	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000€
Pierre SPEICH	159	Tous actes	Sans seuil
Hugues TINGUY	159	Tous actes	Sans seuil
Claire CHAFFANJON	135 - 174	Tous actes	Sans seuil
Christophe LEBRUN	135 - 174	Tous actes	Sans seuil
Guillaume GAUBY	174	Tous actes	Sans seuil
Sophie NAUDIN	135	Tous actes	Sans seuil
Gautier GUERIN	135 - 174	Tous actes	Sans seuil
Corinne HELFER	135	Bons de commande - devis	35.000€
Gauthier BOUTINEAU	174	Bons de commande - devis	35.000€
Lyne RAGUET	174	Bons de commande - devis	35.000€
Michel ANTOINE	135	Bons de commande - devis	35.000€
Guy TREFFOT	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
Etienne HILT	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
Laurence FELTMANN	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
Dominique GUILLEN	203	Tous actes	Sans seuil
Olivier CROS	203	Tous actes	Sans seuil
Cyril CROUZET	203	Tous actes	25.000€
Guillaume PRINCIPATO	203	Tous actes	25.000€
Mathilde BROCARD	203	Tous actes	25.000€
Léa PUREUR	203	Tous actes	25.000€
Sébastien ISEL	203	Tous actes	25.000€
Alberto DOS SANTOS	203	Tous actes	Sans seuil
Stéphane HEBENSTREIT	203	Tous actes	Sans seuil
Michel JONAS	203-207	Tous actes	Sans seuil
Frédéric MICHEL	203	Tous actes	50.000€
Manuel VERMUSE	174	Tous actes	25.000€
David LOMBARD	203-207	Tous actes	Sans seuil
Michaël VIGNON	203	Tous actes	50.000€
François CODET	174	Tous actes	25.000€
Hélène FOREAU	203	Tous actes	25.000€
Isabelle DUNIS	203	Tous actes	Sans seuil
Caroline RIQUART	203	Tous actes	25 000 €

Valentine CREUSEL	203	Tous actes	25 000 €
Pascal SAINTOTTE	203	Tous actes	25 000 €
Lydie DELOFFRE	203	Tous actes	25 000 €

**Arrêté DREAL-SG-2020 -10 du 16 janvier 2020
portant subdélégation de signature**

Annexe 2

Porteurs de cartes achat

			Montant max TTC par transaction	Niveaux achats
SG	Caroline MARTIN	Tous BOP	6.000€	1 – 3 (UGAP)
SG	François TORCASO	Tous BOP	25.000€	1 – 3 (UGAP)
SG	Alain GIACOMELLI	Tous BOP	2.000€	1
SG	Denis GOLOVKINE	Tous BOP	1.500€	1
SG	Assani ALI MALOU	Tous BOP	1.500€	1
SG	Suzanne BURGER	Tous BOP	1.500€ 5.000€	1 3 (UGAP)
SG	Jean-Yves VIE	Tous BOP	1.500€	1
SG	Olivier DREMONT	Tous BOP	1.500€	1
SG	Bernard COLLOT	Tous BOP	1.500€	1 - 3 (UGAP)
SG	Isabelle MOUCHOT	Tous BOP	1.500€	1 - 3 (UGAP)
SG	Valérie JACQUEMIN	Tous BOP	1.500€	1 - 3 (UGAP)
SG	François HILL	Tous BOP	2.000€	1
SPR NH	Maxime DELOLME	181 ACAL	1.500€	1
SPR NH	Jean-Luc CHANCE	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Stéphane GEORGES	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Fabrice HERY	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Thierry HUSS	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Marc KLIPFEL	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Denis LOGNON	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Manon MAYER	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	David MICHEL	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Jacques MONGEOIS	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Pascal MOQUET	181 ACAL	1.500€	1
SPR NH	Quentin MORICE	181 ACAL	1.500€	1
SPR NH	Benjamin DEWEPPE	181 ACAL	1.500€	1
SPR NH	Vincent MOSSARD	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Alexandre PELLETIER	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Sylvain WEINGAERTNER	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Mathieu D'HAENE	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Martial ZAEGEL	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Eric PRUNIAUX	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Eric KALMES	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Mathieu JOST	181 ACAL	200 €	1
SPR NH	Sébastien BAUDRY	181 ACAL	200 €	1

**Arrêté DREAL-SG-2020 – 10 du 16 janvier 2020
portant subdélégation de signature**

Annexe 3

Habilitations :

CHORUS Licence RBOP-Budgétaires

CHORUS Licence RUO-Consultations

CHORUS Licence REFX

Chorus Formulaire Gestionnaires

Chorus Formulaire Valideurs

Chorus DT SG (validation par chargés de voyage)

Chorus DT GV (validation pour paiement sous Chorus)

PLACE

CHORUS Licence RBOP-RUO Budgétaires

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	MOUCHOT	Isabelle
SG	COLLOT	Bernard
SG	GRINWALD	Jean-Jacques
Transports	DUNIS	Isabelle
Pilotage	VINEL	Denis
Pilotage	TOPF-MOLE	Mireille
Pilotage	SEGART	Lauriane

CHORUS Licence RUO-Consultations

Service	NOM	Prénom
SG	MARTIN	Caroline
SG	JACQUEMIN	Valerie
Pilotage	FRANCO-VENTURINI	Yveline
SAER	LENGLET	Bruno
SEBP	NOUGUES	Brigitte
SEBP	BARON	Sandra
SEBP	CHARLIER	Anne-Françoise
SPRA	CRETEL	Jerome
SPRA	SOUET	Laetitia
SPRNH	SCHMIDT	Christine
SPRNH	HEINE	Vanina
Transports	LEXTRAIT	Thomas
Transports	GRONNWARD	Françoise
Transports	FOULAIN	Joelle

Transports	GUYOT	Catherine
Transports	REIS	Christiane
Transports	SAWCRYSRYN	Pascal
STELC	TREFFOT	Frederique
STELC	GALLET	Simon
STELC	SLAVIK	Etienne
STELC	FRISON	Anne-Marie

CHORUS Licence REFX

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	Francois

Chorus Formulaire Gestionnaires

Service	NOM	Prénom
SEBP	NOUGUES	Brigitte
SEBP	BARON	Sandra
SEBP	CHARLIER	Anne-Francoise
SG	BURGER	Mireille
PRNH	SCHMIDT	Christine
PRNH	HEINE	Vanina
PRNH	BODO	Lilia
SAER	LENGLET	Bruno
Transports	FOULAIN	Joëlle
Transports	GUYOT	Catherine
Transports	MEIRA	Adélia
Transports	ANTOINE	Sylvain
Transports	BAMANA	Chariffa
Transports	SAWCRYSRYN	Pascal
Transports	KRETZ	Eliane

Chorus Formulaire Valideurs

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	COLLOT	Bernard
SG	MOUCHOT	Isabelle
SG	JACQUEMIN	Valérie
SG	GRINWALD	Jean-Jacques
SEBP	ROBIN	Muriel
SEBP	BOUQUIER	Cecile
SEBP	MARCHAL	Françoise

SAER	GUERIN	Gautier
Transports	GRONNWARD	Francoise
Transports	CROS	Olivier
Transports	DOS SANTOS	Alberto
Transports	HEBENSTREIT	Stephane
Transports	GUILLEN	Dominique
Transports	FELTMANN	Laurence
Transports	JONAS	Michel
Transports	LOMBARD	David
Transports	MICHEL	Frédéric
Transports	DELOFFRE	Lydie
Transports	DUNIS	Isabelle
Transports	TREFFOT	Guy
Transports	VIGNON	Michael
STELC	GALLET	Simon

Chorus DT SG (validation par chargés de voyage)

Service	NOM	Prénom
Direction	BAZIN	Marie-Hélène
Direction	COLIN	Laetitia
Direction	DJAGHLOUL	Anissa
Direction	JACQUEMIN	Bénédicte
Direction	LANDFRIED	Clotilde
Pilotage	TOULZA-SCHMITT	Chantal
Pilotage	HOUPERT-SCHWEITZER	Sandrine
Pilotage	ROCK	Diane
Pilotage	DANZO	Carole
SG	MARTIN	Caroline
SG	TORCASO	François
SG	COLLOT	Bernard
SG	JACQUEMIN	Valérie
SG	MOUCHOT	Isabelle
SG	DERELLE	Fabienne
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	DREMONT	Olivier
SG	ULRICH	Martine
SG	GRINWALD	Jean-Jacques
SG	GOUNOT	Valérie
SG	LECOQ	Myriam
SG	PINO-RAMIREZ	Edith
SG	DELETREE	Martine
MZD	GARETTE	Romuald
SAER	LAVIGNE	Nathalie
SEBP	MARCHAND	Myriam
SEBP	FLEURY	Christiane

SEBP	DEISS	Céline
SEBP	PIEDOIS	Véronique
SEBP	CHARLIER	Anne-Françoise
SCDD	BRUNSART	Nathalie
SCDD	EBERST	Angela
SCDD	REIBEL	Murielle
SEE	THUET-BUTSCHER	Nadine
STELC	HEILIG	Nathalie
STELC	CEGLARZ	Delphine
STELC	FESTHAUER	Monique
STELC	LECLUSE	Marie-Paule
SPRA	HOFFERT	Myriam
SPRA	JALLOH	Corinne
SPRA	DUHAL	Emmanuelle
SPRA	LEDELAY	Stéphane
SPRA	BUTTGEN	Joëlle
SPRA	HAY	Michèle
SPRA	CAVALIERI	Christine
SPRNH	BODO	Lilia
SPRNH	HEINE	Vanina
SPRNH	SCHMIDT	Christine
SPRNH	EL MADIOUNI	Nesrine
ST	ANTONELLI	Martine
ST	BUCHS	Isabelle
ST	BAUCHET-ROY	Sandrine
ST	CHARPENTIER	Laurence
ST	RANSON	Pascale
ST	SCHERDANN	Colette
ST	VUILLEMOT	Valérie
ST	MARX	Elisabeth
ST	WERNERT	Rhimou
ST	THIRION	Marie-José
ST	GEHL	Corine
ST	BAMANA	Charifa
ST	GIRARDIN	Hervé
UD08	LEFEVRE	Joëlle
UD10/52	BARDIAU	Christine
UD10/52	MARECHAL	Véronique
UD10/52	TEPINIER	Magali
UD67	HUG	Jean-Marc
UD67	MEIFFREN	Nadine
UD67	SEGUY	Jean-Luc
UD68	CHASSIGNOLLE	Béatrice
UD68	ENTZ	Rosalba
UD51	BELTRAN	Patricia
UD51	DUMANGET	Eric
UD51	TIPHAINE	Lynda
UD54/55	MAGINOT	Cyril

UD54/55	WARHOVER	Nicole
UD57	LAUMONDAIS	Odette
UD88	GRANDGIRARD	Claudine
UD88	JACQUOT	Sandrine

Chorus DT GV (validation pour paiement sous Chorus)

Service	NOM	Prénom
SG	MARTIN	Caroline
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	GRINWALD	Jean-Jacques
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	DERELLE	Fabienne
SG	DREMONT	Olivier
SG	ULRICH	Martine
SG	COLLOT	Bernard
SG	MOUCHOT	Isabelle
SG	JACQUEMIN	Valerie

PLACE

Service	NOM	Prénom
SG	BRANDT	Gérard
SG	ESPOSITO	Josyane
SG	TORCASO	François
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	JANSON	Bruno
SG	GRINWALD	Jean-Jacques
Transports	VOEGEL	Frédéric
Transports	BENNANI	Aziz
Transports	SAINTOTTE	Pascal
Transports	GRONNWARD	Françoise
Transports	MULLER	Jérémy
Transports	CROUZET	Cyril
Transports	ANTOINE	Sylvain
Transports	KLOTZ	Florian
Transports	CHABAN	Quentin
Transports	HEBENSTREIT	Stephane
Transports	CREUSEL	Valentine
Transports	LUXEREAU	Maryse
Transports	PRINCIPATO	Guillaume
Transports	BROCARD	Mathilde
SAER	HODEE	Thomas
TELC	GALLET	Simon
EBP	DOMANGE	Muriel

EBP	NOUGUES	Brigitte
EBP	GAUDIN	Hélène
EBP	VIDUS	Aurore
EBP	JAGER	Christine
EBP	PLEIS	Benoit
PRA	DOISY	Sonia
PRA	LIAUTARD	Philippe
PRA	CANTELE	Emmanuel
PRNH	MOQUET	Pascal
PRNH	DELOLME	Maxime
PRNH	LALES	Gaëtan
PRNH	CLEMENT	Denis
PRNH	MORICE	Quentin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION GRAND EST

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Arrêté DREAL-SG-2020-09 du 16 janvier 2020 portant subdélégation de signature de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional

o o o o

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n° 2016/03 du 4 janvier 2016 du Préfet de la region Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/006 en date du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est en qualité responsable déléguée de budget opérationnel régional,

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER**, directrice régionale adjointe
- **Mme Mireille MAESTRI** directrice régionale adjointe
- **M. Jérôme GIURICI**, directeur régional adjoint
- **M. Patrick CAZIN**, directeur régional adjoint
- **M. Jean-Philippe TORTEROTOT** directeur régional adjoint

- **Mme Karine DAL CANTON**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - a - relevant de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables »,
 - « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
 - « prévention des risques » (BOP 181 – régional et bassin)
 - « infrastructures et services de transports » (BOP 203),
 - b - relevant de la mission « Egalité des territoires, logement et ville »,
 - « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135)
 - c – relevant de la mission « Sécurité »
 - « sécurité et éducation routière » (BOP 207),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Charles Vergobbi**
- **Mme Marie Pierre Laigre**
- **Mme Karine Prunera**
- **M. Alain Lercher**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. François Villerez**
- **M. Nicolas Ponchon**
- **M. Raynald Victoire**

à l'effet de

- Recevoir les crédits du programme « prévention des risques » (BOP 181)
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M Guy Treffot**
- **M. Etienne Hilt**
- **Mme Laurence Feltmann**

à l'effet de

- Recevoir les crédits des programmes « infrastructures et services de transports » (BOP 203) et « sécurité et éducation routière » (BOP 207) ;
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Claire Chaffanjon**
- **M Gautier Guerin**
- **M Christophe Lebrun**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135) ;
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 6 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Hervé VANLAER

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° 2020/ 002

portant délégation de signature à

Mme Anoutchka CHABEAU
Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de la région Grand Est

en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté interministériel du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- VU l'arrêté en date du 25 octobre 2017 du Ministre de la cohésion des territoires, de la Ministre des solidarités et de la santé, du Ministre de l'éducation nationale et de la Ministre des sports, portant nomination de Madame Anoutchka CHABEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est (groupe I) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Anoutchka CHABEAU, en qualité de Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur :

- les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » ;
 - programme 157 « handicap et dépendance » ;
 - programme 183 « protection maladie ».
- les BOP régionaux des programmes suivants :
 - programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
 - programme 147 « politique de la ville », à l'exclusion de l'enveloppe dévolue aux délégués du préfet dans les quartiers ;
 - programme 163 « jeunesse et vie associative »
 - programme 219 « sport » ;
 - programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes » ;
- les UO des BOP régionaux des programmes suivants :
 - programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » ;
 - programme 303 « immigration, asile »
 - programme 354 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » : UO 0354-ACAL-DRDD.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Madame Anoutchka CHABEAU à l'effet de signer les documents budgétaires et financiers relatifs à l'exécution du budget de l'entité dont elle a la responsabilité.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, en qualité de responsable de centre de coût, à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur le BOP 723 relevant de sa compétence.

ARTICLE 4 : Madame Anoutchka CHABEAU, en qualité de Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 5 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 6 : Un compte rendu d'exécution annuel par opération me sera adressé au 31 décembre pour les seules dépenses des BOP centraux.

ARTICLE 7 : L'arrêté n° 2018 / 747 du 20 décembre 2018 est abrogé à la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 8 : La Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, responsable d'unité opérationnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont copie sera adressée au Directeur Régional des Finances Publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le - 7 JAN. 2020

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction Régionale et départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est

ARRETE DRDJSCS GRAND EST N° 2020-01

**portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué concernant
CHORUS et les modalités d'exécution comptables de certaines dépenses
à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est**

LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE GRAND EST,

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU Le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU L'arrêté du 25 octobre 2017 nommant Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2017-1645 du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale Grand Est, en matière d'administration générale,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2018-746 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2020/002 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux n° 2018/111 et n° 2020/002 susvisés, subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de valider les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux unités opérationnelles (UO) et centres prescripteurs dans l'application informatique CHORUS FORMULAIRES, dans les limites ci-après définies :

	BOP(S)
Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État	Tous B.O.P
Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat	
Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure	
Madame Nadine EGLOFFE, secrétaire administrative de classe supérieure	
Madame Clarisse KALMS, secrétaire administrative de classe supérieure	
Madame Corinne SZYMCZAK, adjointe administrative principale de 2e classe	
Madame Cécile PERNET, secrétaire administrative, classe normale	
Monsieur Alexandre BASTIEN, apprenti	
Monsieur Didier LIBRY, adjoint administratif 1 ^{ère} classe	

ARTICLE 2 :

La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de les habilitier à utiliser une licence CHORUS CŒUR :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Madame Marie-Christine PONCELET, inspectrice d'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat,
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Madame Nadine EGLOFFE, secrétaire administrative de classe supérieure,

- Madame Clarisse KALMS, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Monsieur Didier LIBRY, adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Madame Corinne SZYMCZAK, adjointe administrative principale de 2e classe,
- Madame Cécile PERNET, Secrétaire administrative de classe normale,
- Monsieur Alexandre BASTIEN, apprenti

ARTICLE 3 :

La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de les habiliter à réaliser dans l'application CHORUS CŒUR, les actes de mise à disposition et de reprise de crédits sur les UO dans les limites ci-après définies :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat,
- Madame Cécile PERNET, secrétaire administrative de classe normale,
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Madame Clarisse KALMS, secrétaire administrative de classe supérieure

Cette autorisation s'étend aux fonds de concours liés aux programmes ci-dessus mentionnés aux articles 1 des arrêtés préfectoraux précités,

ARTICLE 4 :

La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de valider les transactions liées aux remboursements des frais professionnels des personnels dans l'application CHORUS DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES.

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat,
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Madame Nadine EGLOFFE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Madame Clarisse KALMS, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Madame Corinne SZYMCZAK, adjointe administrative principale de 2e classe,
- Monsieur Didier LIBRY, adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Madame Cécile PERNET, secrétaire administrative de classe normale,
- Monsieur Alexandre BASTIEN, apprenti

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté DRDJSCS GRAND EST n° 2018-19 du 21 décembre 2018 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué concernant CHORUS et les modalités d'exécution comptables de certaines dépenses à des agents de la DRDJSCS de la région Grand Est.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **15 JAN. 2020**

La Directrice régionale et départementale, de la
jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale
Grand Est,



Anoutchka CHABEAU



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction Régionale et départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Grand Est

ARRETE DRDJSCS GRAND EST N° 2020-02

**portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué
à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA COHESION DE LA REGION GRAND EST,**

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU Le décret du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et arrêtés portant création des DRDJSCS,
- VU L'arrêté du 25 octobre 2017 nommant Madame Anouchka CHABEAU, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2020-002 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Anouchka CHABEAU, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
- VU L'arrêté du 23 mars 2018 nommant Madame Brigitte DEMPT dans l'emploi de Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est,
- VU L'arrêté du 1^{er} août 2018 nommant Monsieur Emmanuel THIRY dans l'emploi de Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020-002 du 7 janvier 2020, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouchka CHABEAU, Directrice Régionale et Départementale la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée:

au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale et au titre des services communs à:

- Madame Brigitte DEMPT, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Emmanuel THIRY, directeur régional adjoint,

au titre des dépenses initiées à l'échelle départementale:

- Madame Isabelle GUYOT, directrice départementale déléguée adjointe

à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés aux articles 1 à 3 de l'arrêté précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Directrice régionale et départementale et des personnes mentionnées à l'article premier, subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer les décisions et actes en matière d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses de l'État ainsi qu'en matière de liquidation et d'émission de titres de recettes de l'État pour les programmes suivants au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale ou le cas échéant des services communs:

BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française	Titre 6	- Madame Véronique FAGES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle Cohésion sociale
BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;	Tous titres	- Monsieur Éric MATHIEU, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques
	Titre 3 pour les seules dépenses liées au Pôle Formation, Certification, Emploi	- Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle Formation, Certification, Emploi En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à : - Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne - Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal, adjoint au chef de pôle pour le siège de la direction de Strasbourg

	Titre 2	<p>- Madame Halima HAMMES, attachée d'administration de l'État, responsable du service des Ressources Humaines,</p> <p>- Madame Roselyne BOURGEOIS, attachée d'administration de l'État, responsable de la plate-forme carrière et paie</p>
BOP 147 : « politique de la ville » ;	Titre 6	- Madame Jeanne VO HUU LE, inspectrice de la jeunesse et des sports , cheffe du pôle Politique de la ville Éducation Citoyenneté
BOP 157 : handicap et dépendance ;	Titre 6	- Madame Véronique FAGES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle Cohésion sociale
BOP 163 : jeunesse et vie associative ;	Titre 6	- Madame Marianne BIRCK, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle Jeunesse, Éducation Populaire et Vie Associative
	Titres 3 et 6 pour les seules dépenses liées au Pôle Formation, Certification, Emploi	<p>- Monsieur Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle Formation, Certification, Emploi</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à :</p> <p>- Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne</p> <p>- Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal, adjoint au chef de pôle pour le siège de la direction de Strasbourg</p>
BOP 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ;	Titre 6	- Madame Véronique FAGES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle Cohésion sociale
BOP 219 : sport ;	Titre 6	<p>- Monsieur Philippe FISCHER, attaché principal, chef du pôle Sports</p> <p>- Monsieur Jean-Nicolas BIRCK, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint au chef du pôle Sports</p>
	Titres 3 et 6 pour les seules dépenses liées au	- Monsieur Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle Formation, Certification, Emploi

	Pôle Formation, Certification, Emploi	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne. - Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal, adjoint au chef de pôle pour le siège de la direction de Strasbourg
BOP 304: inclusion sociale, protection des personnes, et économie sociale et solidaire.	Titre 6	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Véronique FAGES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle Cohésion sociale

La présente subdélégation de signature exclut :

- Les réquisitions du comptable public ;
- L'engagement de procédure du « passer outre » :

qui relèvent de la compétence de Monsieur le Préfet de la région Grand Est.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,

à l'effet de signer les actes d'engagement et les actes attributifs liés aux processus d'intervention, de commandes publiques et de personnel sur les BOP 124, 354, 723, 219 et 163 relevant de la compétence de la DRDJSCS.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques

afin de signer les relevés d'opérations bancaires liés aux cartes d'achat pour les dépenses relevant des BOP 124, 163, 219 et 354, ainsi que les actes ou relevés liés à la facturation des prestataires de voyages pour le même périmètre financier.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Halima HAMMES attachée d'administration de l'État, responsable du service des Ressources Humaines, pour le titre 2,
- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques, pour le titre 3, 5 et 6,

afin de valider les opérations comptables de fin de gestion et de clôture de comptes telles que le recensement des charges.

ARTICLE 6 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Gilbert ANSBERQUE, responsable des juridictions de sécurité sociale de la région et du Comité Médical et Commission de Réforme (C.M.C.R.) du Bas-Rhin,

afin de réaliser les opérations budgétaires des Tribunaux des affaires de sécurité sociale et des Tribunaux du contentieux de l'incapacité de la région Grand Est.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté DRDJSCS GRAND EST n°2018-18 du 21 décembre 2018 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la DRDJSCS de la région Grand Est.

ARTICLE :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, **15 JAN. 2020**

La Directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale Grand
Est,



Anoutchka CHABEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2020/ 001

portant délégation de signature à

Madame Isabelle NOTTER
Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Grand Est

en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ; avril
- VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand-Est à compter du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

Préfecture de la région Grand Est - 5 Place de la République – 67 073 STRASBOURG CEDEX
TEL : 03 88 21 67 68 - FAX : 03 88 21 60 07 - courriel : prenom.nom@grand-est.gouv.fr
Site Internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est>

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Isabelle NOTTER , en qualité de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur :

- les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
 - BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
 - BOP 134 : développement des entreprises et du tourisme,
 - BOP 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
 - BOP 305 : stratégie économique et fiscale
 - BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage
- les BOP régionaux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- l'UO 0354-ACAL-DCTE du BOP régional 354 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées :
- l'UO 0159-ESS1-DL67 (DLA Grand Est) du BOP central du programme suivant :
 - BOP 159 : expertise, information géographique et météorologique
- ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Madame Isabelle NOTTER à l'effet de signer les documents budgétaires et financiers relatifs à l'exécution du budget de l'entité dont elle a la responsabilité.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable de centre de coût, à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur le BOP 723 relevant de sa compétence.

ARTICLE 4 : Madame Isabelle NOTTER, en qualité de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 5 : Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant, les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 6 : Un compte rendu d'exécution annuel par opération me sera adressé chaque 31 décembre pour les dépenses des BOP centraux.

ARTICLE 7 : L'arrêté n° 2019/149 du 3 mai 2019 est abrogé à la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 8 : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, responsable d'unité opérationnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont copie sera adressée au Directeur Régional des Finances Publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le - 7 JAN. 2020

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom, representing the name Jean-Luc Marx.

Jean-Luc MARX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 2020 / 24
modifiant la composition du
Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134 – 6 ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017 / 1884 constatant la désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est et nommant les personnalités qualifiées ;
- VU les arrêtés préfectoraux n° 2018 / 17 du 15 janvier 2018, n° 2018 / 129 du 10 avril 2018 , n° 2018/271 du 12 juin 2018 et 2018/504 du 28 septembre 2018, 14 décembre 2018, 18 mars 2019 et 10 septembre 2019 modifiant la composition du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est et nommant les personnalités qualifiées ;
- VU la lettre du 19 novembre 2019 par laquelle M. Jean-Pierre LANGLET, secrétaire régional CGT Grand Est, informe de la désignation aux fonctions de conseiller économique, social et environnemental régional de M. Yavuz OZBEK en remplacement de M. ANTHOINE, demissionnaire ;
- VU la lettre réceptionnée le 26 novembre 2019 par laquelle M. Arnaud ANTHOINE a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller économique, social et environnemental régional, représentant CGT ;
- VU la lettre du 3 décembre 2019 par laquelle Mme M. Jérémy FELLER a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller économique, social et environnemental régional, représentante le CRAJEP ;

VU la lettre du 7 janvier 2020 par laquelle M. Philippe MILESI, président du CRAJEP Grand Est, informe de la désignation aux fonctions de conseiller économique, social et environnemental régional de M. Hugo GASPAR en remplacement de M. FELLER, démissionnaire ;

VU le changement d'état civil de Mme Anne KAAS (ex : LEININGER), membre de la CFDT .

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Grand Est est modifiée comme suit :

1^{er} COLLÈGE :

Entreprises et activités professionnelles non salariées : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	LEPRÉSENTANTS
Par la Chambre régionale de commerce et de l'industrie Grand Est (CRCI)	8	Mme Marie-Josée DAVANZO M. Gérard CLAUDEL Mme Virginie WILLAIME M. Jean-Marie NICOLAS Mme Fabienne VERQUERRE M. Hubert SCHAFF Mme Marie-Thérèse BARTHELMÉ Mme Catherine SALOMON
Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	20	M. Olivier KLOTZ Mme Manou HEITZMANN MASSENEZ M. Eric SENET Mme Valérie GOBILLARD M. Didier DUCHENE Mme Sandra MIGNOLET Mme Catherine FULPIN M. Jean-Paul NOLLET Mme Françoise ROSIN-PIERREL Mme Véronique GLOUX M. Christian BARNIER M. Henri BAUMERT Mme Linda CAILLOT- LOPEZ Mme Cathie MEPIEL M. Patrice HALTEBOURG Mme Dyna PETER-OTT

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	LREPRÉSENTANTS
		M. Jean-Ernest KELLER M. Didier VAUCOIS Mme Annette GILEWICZ M. Alexandre BUCHER
Par la Délégation régionale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	8	M. Jean-Luc WIEDEMANN Mme Martine WERNETTE M. Marcel FOURQUET Mme Christine VIOLIER M. Luc MOUROT Mme Marie LEBEAU M. Richard GRANGLADEN Mme Marie de METZ NOBLAT
Par la Chambre régionale d'agriculture	3	Mme Véronique KLEIN M. Sébastien LORIETTE M. Gérard RENOUEAU
Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	2	M. Philippe CLEMENT Mme Béatrice MOREAU
Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)	1	M. Ludovic LOUIS
Par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)	1	Mme Caroline ARISTON
Par l'Association des Viticulteurs d'Alsace	1	M. Jérôme BAUER
Par la Coordination rurale Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	1	M. Paul FRITSCH
Par la Confédération paysanne Grand Est	1	M. Claude CELLIER
Par l'Association interprofessionnelle « valeur bois »	1	Mme Chantal ZIMMER
Par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA)	4	Mme Liliane LIND Mme Sylvia PIERSON M. Michel BOULANT M. Jean-Louis FREYD
Par l'Union des entreprises de proximité (U2P)	4	M. Paul HENRY M. Christian NOSAL Mme Rosa SARAIVA

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	LEPRÉSENTANTS
		Mme Valérie VIANA
Par l'Union nationale des artisans et des professions libérales (UNAPL)	1	M. Joseph ZORNIOTTI
Par la Chambre Nationale des professions libérales (CNPL)	1	M. Michel RUDENT
Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1	M. Marc PHILIBERT

2ème COLLÈGE :

Organisations syndicales de salariés : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Par la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.)	17	M. Adrien ETTWILLER Mme Marie-Claude BRIET CLEMONT Mme Najat COTTUN Mme Bartolina CUCUZZELLA M. Alex GORGE M. Philippe GUETH M. Arnaud LAMBOLEZ M. Alain LEBOEUF M. Dominique LEDEME Mme Anne KAAS Mme Francine PETER M. Bruno MALTHET Mme Corinne MARCHAL Mme Sandrine MARX M. Paul NKENG Mme Brigitte RITZENTHALER M. Laurent STIEFFATRE
Par la Confédération générale du travail (C.G.T.)	13	M. Olivier FOUCAUT Mme Odile AGRAFEIL M. Yavuz OZBEK Mme Chantal BERTHELEMY Mme Bénédicte DA PONT M. Pascal DEBAY M. Pascal MARLIER Mme Emmanuelle MOISSONNIER

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
		Mme Delphine ROUXEL M. Jean-Pierre LANGLET M. Jérôme MARCEL Mme Françoise SEIROLLE M. Patrick TASSIN
Par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (C.G.T. – F.O.)	10	Mme Sylvie STROMMENGER Mme Dominique PERCHET M. Séraphin DONI M. Laurent BERNARD M. Gilles CORNET M. Yves-Noël BRIAUX Mme Michèle HOCHARD M. Jacques RIMEIZE Mme Christiane HEINTZ Mme Dominique LIGER
Par la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.)	7	Mme Pierrette HARTMANN Mme Nadia WALTER Mme Annick WENGER M. Philippe GONCALVES M. Dominique STEIGER M. Philippe RENAUDIN M. Serge BRETTAR
Par l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.)	4	Mme Christine GRAFFIEDI M. Philippe HOELLINGER M. Pascal LOUIS Mme Isabelle VIALLAT
Par la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération générale des cadres (C.F.E. - C.G.C.)	4	M. Alain MONPEURT Mme Martine GALLOIS M. Emmanuel DUSSAUSOIS Mme Sabrina GREAU
Par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)	1	M. Christian DUVINAGE
Par la Fédération autonome de la fonction publique (F.A. – F.P.)	1	Mme Claude BOURDON-POUPON
Par SUD Solidaires	1	M. Eric BALAUD

3ème COLLÈGE :

Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
<i>Pour la protection de la nature</i>		
Par France Nature Environnement (FNE) Grand Est	3	Mme Isabelle CATALAN Mme Muriel PETERS M. Frédéric DECK
Par la Ligue pour les oiseaux (LPO)	1	M. Etienne CLÉMENT
Pour les Centres permanents d'initiation à l'environnement, par l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA)	1	M. Bruno ULRICH
Par les trois Conservatoires régionaux des espaces naturels du Grand Est	1	Mme Françoise TONDRE
<i>Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable, au titre de la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT</i>	5	Mme Michèle TREMOLIERES M. Alain TARGET M. Bruno FAUVEL Mme Alexandra PINATON Mme Andrée BUCHMANN
<i>Pour la qualité de l'Air</i>		
Par ATMO Grand Est	1	M. Guy BERGÉ
<i>Pour les usagers de la nature</i>		
Par l'Association régionale de pêche Grand Est (ARGE)	1	M. Michel ADAM
Par la Fédération régionale des chasseurs du Grand Est	1	M. Jacky DESBROSSE
Par la fédération française des clubs alpins et d'activité de montagne (FFCAM)	1	M. Louis BLAISE
<i>Pour la jeunesse et l'éducation populaire, dont 3 personnes au titre de la 2e phrase du 2e alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT</i>		
Par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	2	Mme Mathilde IGIER M. Hugo GASPAR
Par le Forum Régional de la Jeunesse Grand Est (FRJGE)	1	M. Jean-Luc HUMBERT
Par la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)	1	M. Sylvain-Loup JACQUOT
Par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)	1	M. Luc DUPONCEL
<i>Pour l'insertion par l'activité économique</i>		

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Par l'IAE Grand Est	1	M. François ROBIN
<i>Pour l'économie sociale et solidaire</i>		
Par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)	2	Mme Michèle SEVERS M. Michel DEHU
Par l'Union Régionale des SCOP de l'Est (URSCOP)	1	Mme Marie-Madeleine MAUCOURT
<i>Pour l'innovation, le numérique, la recherche et l'enseignement supérieur</i>		
Par l'Université de Strasbourg	1	Mme Christelle ROY
Par l'Université de Lorraine	1	M. Karl TOMBRE
Par l'Université de Reims Champagne-Ardenne	1	M. Guillaume GELLÉ
Par le pôle de compétitivité Hydréos	1	Mme Anne RIBAYROL-FLESCH
Par PLATINIUM 3 D	1	Monsieur Hervé BONNEFOY
Par « Alsace Digitale »	1	Mme Emmanuelle EBEL-JOST
Par le Laboratoire lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)	1	M. Jean-Yves MARION
<i>Pour la culture</i>		
Pour la création, par le SYNDEAC	1	M Charles TORDJMAN
Pour les industries culturelles, par « CARANUSCA, la pierre et l'eau »	1	Mme Marie-Hélène CAROFF
Pour les métiers d'art, par la section Grand Est de la Confédération française des métiers d'art	1	M. Christian BLANCKAERT
<i>Pour le tourisme</i>		
Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)	1	M. Pierre CHARLES
Pour le réseau régional d'offices de tourisme, par la Fédération des offices de tourisme de Châlons-en-Champagne	1	M. Jean-Marie DEROUARD
Par l'Union Régionale des Gîtes de France	1	M. Yannick FASSAERT
<i>Pour les relations transfrontalières</i>		
Par l'Institut de la Grande Région	1	M. Bruno THERET
Par le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Pamina	1	M. Patrice HARSTER
<i>Pour l'aménagement du territoire</i>		
Par la Délégation régionale de la fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT)	1	Mme Annick de MONTGOLFIER
Par l'observatoire Régional Transports & Logistique (ORT&L)	1	M. Jean COLLIGNON
<i>Pour le sport</i>		

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Grand Est	1	M. Jean-Marc HAAS-BECKER
Par la Fédération Française Handisport	1	Mme Stéphanie MALARME
<i>Pour les consommateurs</i>		
Par « UFC Que choisir »	1	M. Christian DEJARDIN
Par la Chambre de Consommation Grand Est	1	Mme Marie-José FIGNIER
<i>Pour les parents d'élèves</i>		
Par la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)	1	M. Sébastien WIRTZ
Par Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	1	Mme Béatrice LUTZ
Par l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)	1	Mme Cindy SCHWEITZER
<i>Pour le logement</i>		
Par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ)	1	Mme Lydie GOURY
Par la Confédération Nationale du Logement (CNL)	1	M. Raymond HAEFFNER
<i>Pour l'action sociale et la lutte contre l'exclusion et les inégalités</i>		
Par accord entre les associations ATD Quart Monde, Secours catholique et Secours populaire, par le Secours catholique	1	M. Jean-Claude PROLONGEAU
<i>Pour la santé et l'autonomie des personnes</i>		
Par l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés à but non lucratif Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Grand Est	1	Mme Françoise MAGER
Par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est (CRSA)	1	M. Hubert ATTENONT
Par le Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle	1	M. Daniel LORTHIOIS
Par la Fédération des Maisons de Santé	1	M. Philippe FAVIER
Par le Comité d'Entente Régional Handicap Grand Est (CERHGE)	1	Mme Cécile MICHEL
<i>Pour les associations féminines</i>		
Par le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille de la région Grand Est	1	Mme Claudine RENARD
<i>Pour la famille</i>		
Par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)	1	M. Daniel FONTAINE

4ème COLLÈGE :

Personnalités qualifiées : 6 personnalités désignées par le Préfet de région Grand Est

Mme Nicole GLIN

M. Philippe BURON-PILÂTRE

Mme Béatrice HESS

M. Pierre-Paul SCHLEGEL

Mme Joëlle PIJAUDIER-CABOT

M. Michaël WEBER

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 17 JAN. 2020

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.

